



COTISATION APEL : ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Chers parents,

Vous avez choisi de rejoindre notre communauté éducative en confiant votre (vos) enfant(s) à notre école pour l'année scolaire 2025-2026 et nous vous en remercions.

La cotisation volontaire à notre Association de Parents d'Elèves, APEL, est familiale et annuelle.

Cf : dossier « Contribution financière des familles ».

Elle s'élève à 18,50€ et est payée dans l'établissement catholique fréquenté par votre aîné de famille.

Une cotisation minimale de 6€ est perçue dans notre école si votre aîné de famille est scolarisé dans un autre établissement catholique.

NOM DE FAMILLE	PRENOM	CLASSE ACTUELLE

- 18,50€ annuels pour l'ensemble de la fratrie scolarisée dans notre école.
- 6€ annuels si l'aîné de vos enfants est scolarisé dans un autre établissement catholique.

Cotisation APEL pour la fratrie : 18,50€ ou 6€ (entourer la somme adaptée à votre famille).

Circulaire à joindre au dossier « Contribution financière des familles » accompagné du chèque de 18,50€ ou de 6€ à l'ordre de « APEL Saint Nicolas ».

Merci d'inscrire votre adresse mail si vous souhaitez recevoir des informations diverses :

Nous vous remercions de votre confiance et vous assurons de notre dévouement.

LEMOIGNE Vincent
Président de l'APEL